

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marjorie Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/5df94f36cb5b14a318712795>

Date d'obtention : 2022-02-23 17:36:55



cadre21

Au coeur de votre stratégie **#DevProf**



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une démarche bien définie et qu'en suivant le protocole, on risque d'intervenir de façon juste et de diriger adéquatement les bonnes personnes vers les bons services.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En ayant en tête cette façon de faire, cela va me rendre plus sécurisée dans ma façon de faire envers cette problématique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas questionner les présumés coupables et de référer au service de police.